

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 16

Procurations 1

Votants 17

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre août à 20h30,
 Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,
 S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
 sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,
 Maire.

Date de la convocation : 10/11/2022

Date d'affichage de la convocation : 10/11/2022

Date d'affichage de la délibération :

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, ARRUE, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, JORDAN, MIERE, MOËNNARD, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Monsieur NAVARRO Pierre a donné procuration à Madame Isabelle DICIANNI.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2022-68 Plan d'actions pour l'égalité Femmes Hommes

Exposé

La Commune de Flourens est engagée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cet engagement a été formalisé le 8 mars 2022 par la signature de la Charte Européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale et se poursuit avec l'engagement pris par le Conseil municipal, par délibération du 18 mai 2022, de s'associer à Toulouse Métropole en vue de la signature du Contrat de mobilisation et de coordination locale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Une élue référente et une technicienne référente au sein de la commune ont été désignées par le Maire : Charlotte Moënnard, Conseillère municipale et Stéphanie Mellet, Directrice générale des services. À ce titre, elles participent à un groupe de travail piloté par les services de Toulouse Métropole.

Il est proposé d'établir un plan d'actions autour des 2 axes et 3 leviers suivants :

Leviers	Axes	
	I/ Promouvoir l'égalité Femmes Hommes	II/ Prévenir et lutter contre les stéréotypes et les violences sexuelles et sexistes
Actions publiques	- Parité Conseil Municipal - Portraits de femmes inspirantes (journée des droits des femmes le 8 mars)	- Actions pour la journée du 25 novembre (journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes) - Formation du personnel
Actions en faveur des jeunes	- Parité Conseil Municipal des Jeunes - Découverte des métiers par les jeunes saisonniers indifféremment du genre	- Réalisation d'affiches par les jeunes dans le cadre du projet « être jeune en métropole » - CAJ « Brico-Ado » - Intervention police municipale et gendarmerie auprès des CM2 sur le harcèlement moral et sexuel
Actions de communication	- Site internet - Bulletin municipal	- Site internet - Bulletin municipal

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les axes et leviers de ce plan d'actions.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver ce plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La délibération est adoptée à :

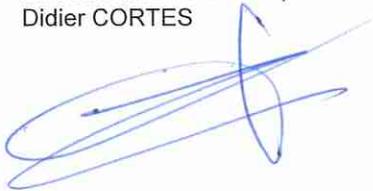
17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 23/11/2022

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

